
Consultation des manuscrits d'examens finaux et des solutionnaires de l'automne 2016.

Consultation des manuscrits

Vous pouvez consulter vos manuscrits en accédant à l'adresse suivante :
<http://droit.umontreal.ca/programmes/etudiants-actuels/examens/>

Consultation des solutionnaires

Les étudiants qui désirent consulter les solutionnaires d'examens et de travaux doivent s'inscrire à une séance de consultation. Chaque participant *doit* être muni de son ordinateur portable.

Note : cette séance est exclusivement consacrée à la consultation des *solutionnaires*.

Les consultations sont individuelles. Il est par ailleurs formellement interdit de photographier les solutionnaires ou de les retranscrire. Les étudiants doivent laisser leurs effets personnels à l'avant de la salle. Ils ne doivent conserver que leur carte étudiante et leur ordinateur portable.

La **période d'inscription** pour les consultations d'examens débutera le vendredi 27 janvier à 9 h et se terminera le jeudi 2 février à 17 h. Après cette période, il ne sera plus possible de s'inscrire ou de changer d'horaire de consultation.

La **période de consultation** des solutionnaires débutera le lundi 6 février pour se terminer le vendredi 10 février 2017.

Horaire des séances de consultation des solutionnaires :

Lundi 6 février 2017 : de 9 h 00 à 12 h 00 (B-2245) et de 16h30 à 19h30 (B-3315)

Mardi 7 février 2017 : de 16 h 30 à 19 h 30 (B-2285)

Mercredi 8 février 2017 : de 16 h 30 à 19 h 30 (B-2245)

Jedi 9 février 2017 : de 9 h 00 à 12 h 00 (B-2285)

Vendredi 10 février 2017: de 11 h 30 à 14 h 30 (B-2285)

Pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur portable, les consultations auront lieu au laboratoire informatique de la bibliothèque

(**Mardi 7 février** : de 16 h 00 à 19 h 00)

- Chaque étudiant peut s'inscrire à une seule séance
- Chaque séance de consultation est d'une durée de 3 heures

Pour vous inscrire, veuillez consulter le <https://services.droit.umontreal.ca>

Assurez-vous d'avoir en main votre code d'utilisateur SIM (P0999999). Une fois l'inscription terminée, un courriel de confirmation vous sera transmis par l'entremise de votre adresse « @umontreal.ca ». Les étudiants qui ne connaissent pas leur code utilisateur SIM peuvent demander l'accès au « Profil DGTIC » pour obtenir cette information. À cette fin, voir le « PortailUdeM ».

Pour toute question, veuillez écrire à info-droit@umontreal.ca. Inscrivez vos **nom, prénom** et **Code SIM** dans votre courriel afin d'en accélérer le traitement.

Demande de révision des notes

Les demandes de révision font désormais l'objet d'un formulaire en ligne. Pour y accéder, consultez le <https://services.droit.umontreal.ca>

Toutes les demandes doivent être transmises en ligne, au plus tard le 17 février. Notez que le formulaire papier ne peut plus être utilisé.

Merci à l'avance de votre collaboration
La direction